

EPREUVE THEORIQUE SUR LA LEGISLATION SUR LES ARMES.

QUESTIONS	1 <sup>1</sup>	2 <sup>2</sup>	3 <sup>3</sup>	4 <sup>4</sup>	5 <sup>5</sup>	6 <sup>6</sup>
<b>Achat/vente</b>						
1. Je désire vendre mon arme de chasse à un chasseur, quelles formalités dois-je remplir? <i>Vérifier que l'acheteur a plus de 18 ans, un permis de chasse valide et que le décret régional concerné autorise l'arme</i>	X					
2. Quelles formalités doit remplir un chasseur qui veut acheter une arme? <i>Avoir un permis de chasse valide et vérifier que l'arme est autorisée par le décret régional concerné</i>	X					
3. Quelles armes puis-je acheter pour pratiquer la chasse? <i>Cela est déterminé par les décrets régionaux.</i>						
4. Quel est l'âge minimum pour détenir une arme à feu? <i>18 ans</i>	X					
	X	X	X	X	X	X
5. A qui puis-je revendre une arme soumise à autorisation? <i>A - une personne ayant une autorisation de détention pour cette arme ou un chasseur avec un permis de chasse valide</i> <i>- un collectionneur agréé dont le thème lui autorise la détention de cette arme</i> <i>- un armurier</i>	X	X	X	X	X	X
6. Que dois-je faire pour acheter une arme soumise à autorisation? <i>Demander une autorisation (modèle 4) au gouverneur (sauf chasseurs)</i>	X	X	X	X	X	X
7. Les munitions pour les armes soumises à autorisation sont-elles en vente libre? <i>Non, il faut avoir une autorisation de détention qui n'exclut pas l'achat de munitions</i>	X	X	X	X	X	X
8. Je suis collectionneur et j'aimerais acheter une arme pour ma collection. Que dois-je faire? <i>- si collectionneur agréé : inscription au registre</i> <i>- si pas collectionneur agréé : demander une</i>					X	

<sup>1</sup> La chasse et des activités de gestion de la faune

<sup>2</sup> Le tir sportif et récréatif

<sup>3</sup> L'exercice d'une profession représentant un risque particulier

<sup>4</sup> La défense personnelle de personnes qui courent un risque objectif et important et qui démontrent en outre que la détention d'une arme à feu diminue ce risque important dans une large mesure et peut les protéger

<sup>5</sup> L'intention de constituer une collection d'armes historiques

<sup>6</sup> La participation à des activités historiques, folkloriques, culturelles ou scientifiques

<p><i>autorisation (modèle 4) pour cette arme</i></p> <p>9. Je suis collectionneur, puis-je tirer avec mes armes de collection?</p> <p><i>Non</i></p>						X
<p>10. A qui puis-je revendre mes armes de collection?</p> <p><i>A :- un autre collectionneur agréé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un armurier</li> <li>- une personne ayant une autorisation de détention pour cette arme</li> </ul>						X
<b>Transport</b>						
<p>1. Quelles sont les conditions de transport d'une arme?</p> <p><i>Voir l'article 21 de la Loi sur les armes</i></p>	X	X	X	X	X	X
<p>2. Je désire aller chasser dans un autre pays de l'Union européenne, que dois-je faire?</p> <p><i>Avoir une carte européenne en ordre pour le pays de destination</i></p>	X					
<p>3. Puis-je porter mon arme à feu dans la buvette d'un stand de tir?</p> <p><i>Non</i></p>		X	X	X		X
<p>4. Sous quelles conditions pouvez-vous, lors d'un voyage dans un pays de l'Union européenne, emporter votre arme à feu?</p> <p><i>Avoir une carte européenne valide</i></p>	X	X	X	X		X
<p>5. Pouvez-vous prêter votre arme? Si oui à qui et dans quelles conditions?</p> <p><i>A - un armurier agréé pour l'entretien</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un tireur en ma présence sur le pas de tir (dès que le statut du tireur sportif entre en vigueur, il n'y a plus de conditions)</li> <li>- un chasseur, si c'est une arme longue</li> </ul>	X	X				
<b>Formalités</b>						
<p>1. Je suis titulaire d'un permis de chasse qui arrive à expiration et je ne souhaite pas le renouveler. Que dois-je faire avec mes armes?</p> <p><i>Pendant 3 ans on peut les garder sans munitions, après 3 ans on peut les vendre, les faire démilitariser, les abandonner à la police ou demander une autorisation</i></p>	X					
	X					

<i>avec motif légitime</i>						
2. Qu'entend-on par un permis de chasse valide? Un document accordant le droit de pratiquer la chasse revêtu de la vignette cynégétique de l'année en cours	X	X	X	X	X	X
3. Quelle est la durée de validité d'une autorisation de détention? <i>5 ans</i>	X	X	X	X	X	X
4. Que faut-il faire en cas de perte, destruction ou vol de le l'arme? <i>Prévenir la police et le gouverneur</i>	X	X	X	X	X	X
5. Que faut-il faire en cas de perte, destruction ou vol de le l'autorisation? <i>Prévenir la police et demander un duplicata au gouverneur</i>	X	X	X	X	X	X
6. Au terme de la validité de mon autorisation de détention, que dois-je faire pour pouvoir conserver mon arme à feu? <i>Demander le renouvellement de l'autorisation</i>	X	X	X	X	X	X
7. Quels sont les personnes qui peuvent détenir des armes à feu sans autorisation? <i>Les titulaires d'un permis de chasse ou d'une licence de tir sportif (et les policiers)</i>	X	X	X	X	X	X
8. Quels sont des mesures de sécurité pour prévenir le vol de mon arme ? <i>Les conserver dans une armoire ou un coffre résistant à l'effraction, une serrure de pontet</i>	X	X	X	X	X	X
9. Qui délivre le permis de port d'arme? <i>Le gouverneur compétent pour la résidence du requérant</i>						
10. Quelle est la durée de validité d'un permis de port d'arme? <i>3 ans</i>	X	X	X	X		
	X	X	X	X		
<u>Accessoires</u>						
1. Citez les composantes d'une cartouche? <i>Une amorce, de la poudre, une douille, un ou des projectile(s)</i>	X	X	X	X	X	X
2. Peut-on monter une lunette de visée nocturne sur une arme de chasse? <i>Non</i>	X	X	X	X	X	X
3. Pouvez-vous équiper votre arme d'un silencieux? <i>Non</i>	X	X	X	X	X	X

<p>4 Citez quelques pièces ou accessoires pour lesquelles il faut une autorisation distincte si elles sont achetées séparément de l'arme?  <i>Canon, barillet, carcasse, culasse, glissière, organes de fermeture et de verrouillage, bascules</i></p>						
<p><u>Légitime défense</u>          Qu'entend-on par légitime défense? (peut être dit de façon vulgarisée)  <i>Le contenu des articles 416-417 CP peut être reproduit de façon simplifiée.</i></p>	X	X	X	X	X	X